

N°1 DÉCEMBRE 2019

HOTU MOANA

LE MAG DE
L'ÉCONOMIE
BLEUE



Vice-présidence
de la Polynésie française
Ministère de l'Économie et des Finances,
en charge des grands travaux,
du transport aérien international
et de l'économie bleue



DIRECTION DES RESSOURCES MARINES *PU FA'AHOTU MOANA*



ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RESSOURCES



PÊCHE HAUTIERE PÊCHE COTIERE

*Carte professionnelle
(Licence de pêche)*

Aides

- acquisition d'un Poti Marara diesel ou essence
- reconversion de la coque
- remplacement des pièces principales



PÊCHE LAGONAIRE

*Carte professionnelle
(CAPL)*

Aides

- acquisition d'une embarcation de pêche ou d'une pirogue de pêche
 - achat de matériaux de construction
 - achat d'un moteur hors bord
 - achat d'une remorque
- Agrément de commerçant en holothuries

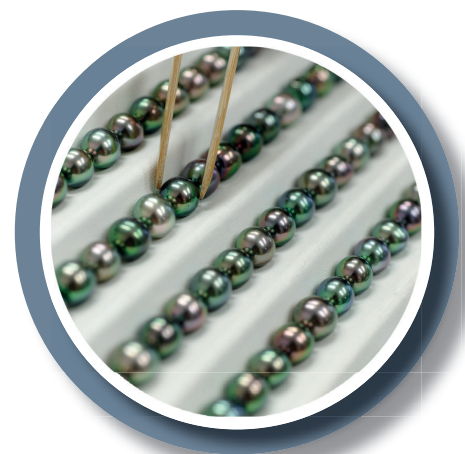


AQUACULTURE

*Carte professionnelle
(Agrément aquaculteur)*

*Aide au développement
de l'aquaculture*

- Concessions maritimes: pisciculture marine, crevetticulture, conchyliculture, aquaculture récifale
- Activité de collectage et/ou d'élevage de bénéitiers



PERLICULTURE

Carte professionnelle

- Producteur de produits perliers, d'huîtres perlières et d'huîtres perlières en éclosion
- Commerçant de nucléus
- Entreprise franche
- Négociant
- Détaillant bijoutier
- Détaillant artisan

Aide au carburant

- Concessions maritimes
- Transfert de nacres inter-îles

Nos missions

Au service des professionnels de la pêche, de la perliculture et de l'aquaculture en Polynésie française, **la Direction des Ressources Marines (DRM)** a pour missions principales la gestion et la préservation des ressources aquatiques, le développement économique du secteur et l'élaboration d'un cadre réglementaire.

Nous sommes là pour vous **informer** et vous **accompagner** dans vos **démarches** et vos **projets**.

Gestion de la ressource

- Dispositifs de concentration de poissons (**DCP**)
- Zones maritimes réglementées (**ZPR, AMP, PGEM,...**)
- Systèmes d'informations géographiques (**SIG**)
- Espèces marines et d'eau douce réglementées (**RAHUI**)
- Contrôle de la qualité des produits perliers et nacriers
- Zonages perlicole et plafond (**écologique, de gestion,...**)
- ...



B.P. 20 - 98713 Papeete,
Tahiti, Fare Ute
Immeuble Le Caill 2^e étage



Tél. : (689) 40 50 25 50
Fax : (689) 40 43 49 79



mail : drm@drm.gov.pf
site : www.ressources-marines.gov.pf
facebook : [@ressourcesmarines](https://www.facebook.com/ressourcesmarines)



Lundi à jeudi 7h30-15h30
Vendredi 7h30 - 14h30

ÉDITO

Chers amis de la mer,

Je suis heureux de vous annoncer la reprise du magazine « Hotu Moana », les ressources de la mer, trop longtemps resté en sommeil.

La mer est un lien qui nous réunit mais aussi une source de richesses. Notre première ressource à l'export provient de la perliculture, suivie de près par la pêche. En Polynésie comme dans le Pacifique, la relation à la mer est à la fois identitaire et économique. Ce lien se traduit à travers deux notions : celle de l'océan garde-manger « pātere mā'a » et celle de l'océan gagne-pain « imira'a faufa'a » car il est la source de nombreuses activités et potentiellement de nouvelles opportunités de développement. La mer, c'est l'avenir !

« Hotu Moana » est un outil de communication, semestriel et gratuit. Il n'en reste pas moins le lien fort et durable mûrement tissé entre, d'une part, notre administration, et d'autre part, les acteurs du Grand océan qui tirent leurs revenus de ces secteurs d'activité que j'ai la charge de développer avec vous. C'est vers vous et à vous que doit s'adresser Hotu Moana, chers amis et professionnels de la mer. Je reste à votre écoute pour toute suggestion utile que vous souhaiteriez partager.

Les articles figurant dans ce magazine, tous rédigés en interne, n'ont qu'un objectif : celui de vous informer mieux encore des actions engagées sur le terrain et des décisions prises pour l'avenir afin que la pêche, l'aquaculture et la perliculture retrouvent, de façon pérenne et durable, la place qui leur revient dans l'économie polynésienne.

Aussi, le développement des formations liées aux filières de l'Économie bleue représente un enjeu majeur pour le gouvernement. Il constitue le socle du développement de nos ressources propres, dont les perspectives sont immenses. L'homme doit rester au cœur de ce développement en veillant à préserver notre patrimoine naturel pour les générations futures.

Telle est, pour ce qui me concerne, la ferme volonté qui m'anime et vous pouvez compter sur moi et mes collaborateurs pour mener à bien la mission gouvernementale qui m'a été confiée.

La mer est notre source d'avenir, à vous tous d'en faire un océan d'opportunités.

Bonne lecture !

Vice-Président,
Ministre de l'économie et des finances,
en charge des grands travaux,
du transport aérien international
et de l'économie bleue



TEVA ROHRITSCH



SOMMAIRE

5 **BAROMÈTRE**
RÉTROSPECTIVE 2018

6 **GESTION DE LA
RESSOURCE**
LES BÉNITIERS

10 **ÉVÈNEMENT**
3^{ÈME} FORUM DE LA
PERLICULTURE

12 **DOSSIER**
VERS UNE GOUVERNANCE
POUR LA PERLICULTURE

18 **PROCÉDURES**
LES ZONES DE PÊCHE
RÉGLMENTÉE (ZPR)

20 **FORMATIONS**
BREVETS DE MÉCANICIEN
& DE CAPITAINE

22 **PORTRAITS**
CAPITAINE DE
PALANGRIER



BAROMÈTRE

DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE

(CHIFFRES 2018)



EXPORTATIONS

1,4 milliards XPF
Poissons du large

43 millions XPF
Poissons d'aquariophilie (aquarium)

17 millions XPF
Bêches de mer (rori)

19 millions XPF
Coquilles de troca

210 millions XPF
Coquilles de nacre

7,6 milliards XPF
Produits perliers

31,2 millions XPF
Bénitiers vivants



PÊCHE

HAUTURIÈRE

66 navires actifs

6342t (production commerciale)

LAGONAIRE

1379 cartes de pêcheurs professionnels (CAPL)

499 parcs à poissons autorisés

19 zones de pêche réglementée pour 240 km² de lagon

CÔTIÈRE

383 navires actifs

2361t (production commerciale)



AQUACULTURE

139t de crevettes

19t de Pahara peu



PERLICULTURE

641 producteurs de nacres

394 fermes perlières

8,4 millions de perles de culture produites

LES BÉNITIERS



1 LE BÉNITIER, UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

Le bénitier est un bivalve très recherché par les aquariophiles. Les couleurs de son manteau déterminent sa valeur à l'étranger. Comme tous les bénitiers de par le monde, nos deux espèces de bénitiers, *Tridacna maxima* (espèce lagonaire largement majoritaire en Polynésie française) et *Tridacna squamosa* (espèce de pente externe, rare), très prisées, sont protégées par la convention internationale de Washington ou CITES (Convention on International Trade of Endangered Species of Wild Fauna and Flora). À ce titre, la convention prévoit des mesures destinées à réguler la commercialisation sur le marché international des espèces de bénitier, notamment par l'instauration de permis d'exportation et d'importation basés sur le niveau d'exigence de préservation de la ressource. Dans le cas des bénitiers, étant listés à l'annexe II de la CITES, cela consiste à démontrer préalablement l'existence d'une gestion durable de la ressource exploitée.



2 UNE GESTION RAISONNÉE POUR UNE EXPLOITATION DURABLE

Certains atolls polynésiens présentent une abondance exceptionnelle de bénitiers dans leur lagon avec des densités parmi les plus importantes au monde.

La pêche de bénitiers adultes, d'au moins 12 cm, reste la règle générale en Polynésie française (délibération 88-184/AT du 8 décembre 1988).

A cette mesure minimale de gestion des stocks de bénitiers sauvages, s'est adjointe en 2007 une nouvelle activité éco-responsable et réglementée (délibération n° 2007-98 APF du 3 décembre 2007) de collectage (ou captage) de naissain. A l'instar de ce qui se pratique en perliculture, la technique de collectage consiste à la mise en place de stations de collectage sur lesquelles sont disposés des collecteurs ou supports artificiels adaptés pour optimiser la fixation des larves de bénitier au moment de leur métamorphose, soit 9 à 10 jours après la ponte.

Ces « bénitiers de collectage » ne peuvent être détroqués, mis en élevage et commercialisés qu'à partir de 4 cm (arrêté n°9 CM du 8 janvier 2008 modifié) afin de limiter les pertes par mortalité naturelle de ces naissains et ainsi garantir une meilleure traçabilité de la ressource exploitée.

A ce jour, seuls les lagons de Tatakoto (2008) et de Reao (2010) sont ouverts à l'activité de collectage.



La démarche d'ouverture d'un lagon au collectage de bénitiers nécessite :



la présence

d'agrégations de bénitiers vivants (ou morts) appelées « mapiko » (Tuamotu de l'est), pour assurer une plus forte probabilité de réussite du collectage de naissain de bénitiers,



la connaissance des stocks sauvages et exploités,



la volonté de la population et des autorités municipales de s'engager dans cette activité.

En effet, une telle filière nécessite une estimation du niveau d'exploitation durable de la ressource sauvage et un suivi des expéditions de bénitiers (vivants, chair) par les autorités municipales.

Le succès du développement des techniques aquacoles de collectage de naissain et la mise en place d'une gestion durable de la ressource naturelle, permettent d'une part, une exportation de bénitiers issus d'aquaculture durable et d'autre part, la possibilité d'exporter des bénitiers sauvages au travers d'une gestion raisonnée des stocks sauvages validée par l'autorité scientifique de la CITES.

12 cm

Taille minimum des bénitiers pêchés

4 cm

Taille minimum des bénitiers d'élevage détroqués

3 LES MESURES DE GESTION

Pour garantir une exploitation durable de cette ressource, plusieurs mesures de gestion ont été mises en œuvre :

- **Un nombre maximum de six collecteurs-éleveurs** par atoll autorisé au collectage a été réglementé ;
- **Un dispositif de traçabilité des bénitiers** a été mis en place via un carnet à souche et complété par un site Internet de saisie de données toujours en évolution avec l'appui de la Communauté du Pacifique (CPS) ; ce système est développé au départ de l'atoll jusqu'à l'exportation vers l'étranger ;
- **Des mesures de gestion durable de l'exploitation** et donc des expéditions de bénitiers sauvages (chair et vivants) sont mises en place, selon les lagons, et en fonction de l'état de la ressource.



Par ailleurs, alors que la DRM veille à l'authenticité des informations et au suivi de la gestion de la ressource, l'Etat a mis en place en Polynésie française le système classique de gestion des autorisations CITES suivant :

- Chaque exportation nécessite un permis CITES délivré par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et géré par la Délégation Territoriale à la Recherche et la Technologie (organe de gestion de la CITES en Polynésie française) ;
- Pour l'instruction de ces autorisations, chaque demande de permis CITES est soumise à l'avis technique de la DRM et à celui de la Direction de l'Environnement (DIREN).



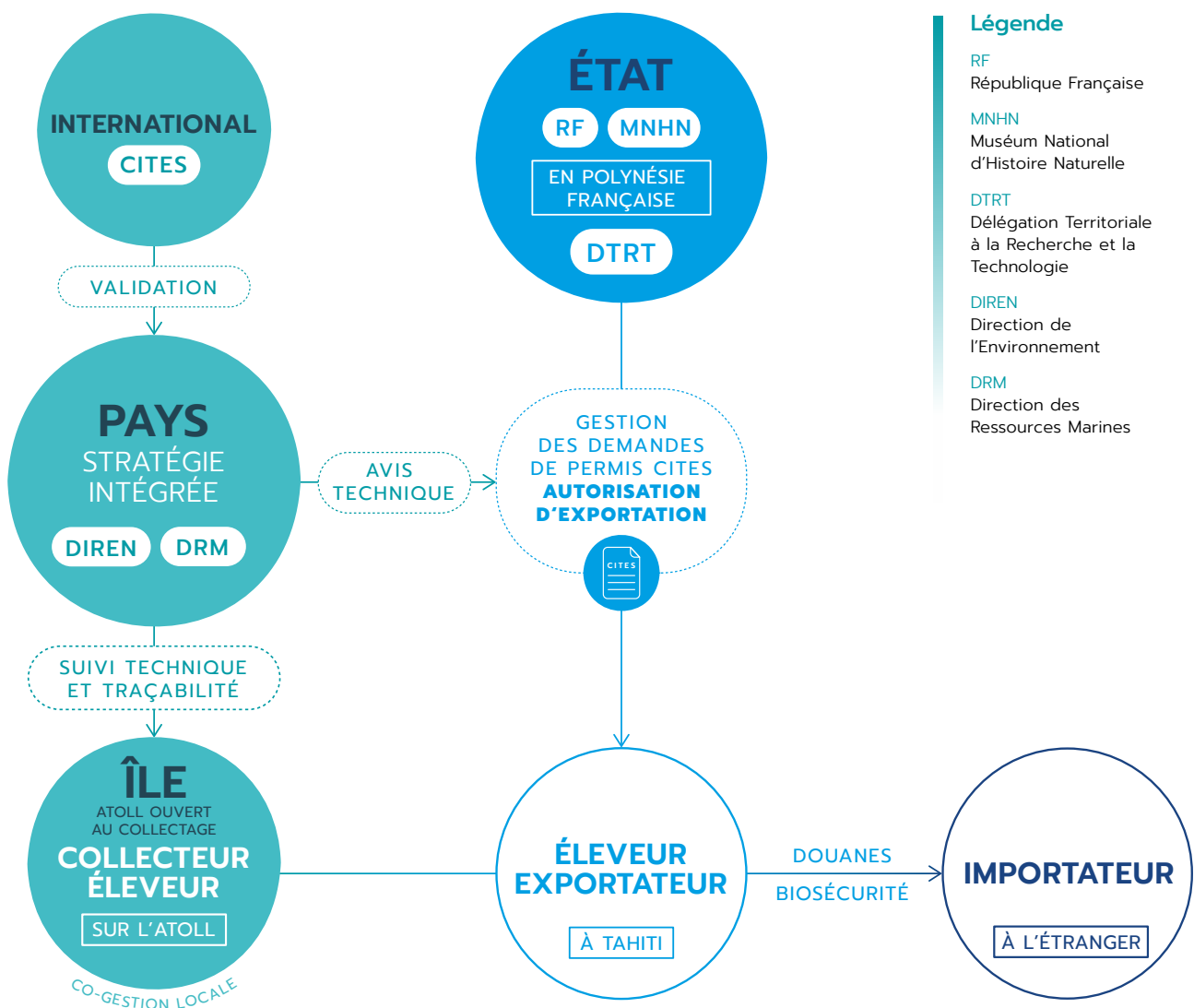
La DRM, qui gère la ressource en bénitiers, a en charge la conception, puis la mise en place et le suivi d'une stratégie de gestion durable de la ressource, mise à jour régulièrement et évoluant en fonction des aléas de cette ressource fragile mais particulièrement abondante dans certains atolls exploités.

Ce contexte d'exploitation et de gestion durable développé par la DRM avec ses partenaires (scientifiques, populations concernées,

aquaculteurs-collecteurs, pêcheurs, autorités municipales concernées, autorités du Pays et de l'Etat concernées) a permis en décembre 2014, au groupe d'examen scientifique (SRG) de l'Union Européenne (UE) d'émettre un avis positif pour l'importation en Europe de bénitiers vivants sauvages polynésiens, seuls autorisés à l'importation dans les pays de l'UE avec les bénitiers sauvages en provenance d'Australie.

Enfin, après la mise en ligne du

système de traçabilité, et après intégration des bénitiers issus d'écloserie dans la réglementation locale, l'objectif à terme de cette filière est de viser le marché international de la chair issue d'aquaculture, toujours dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource, en conformité avec la CITES.



3^{ÈME} FORUM DE LA PERLICULTURE



Le Vice-président de la Polynésie française, ministre en charge de l'économie bleue, Teva Rohfritsch, a ouvert, mardi 22 octobre 2019, le troisième Forum de la Perliculture.

Cette rencontre avec les entreprises et professionnels du secteur a été l'occasion de faire un point sur la situation actuelle de la filière, notamment depuis l'application du nouveau cadre réglementaire voté en 2017 par l'Assemblée de la Polynésie française, et de présenter des éléments de développement durable à adapter à la perliculture.

Le Vice-président a rappelé la volonté du Gouvernement de replacer le producteur au cœur des décisions et du pilotage de la filière. C'est ainsi qu'a eu lieu en juillet dernier le premier Conseil de la perliculture dont le rôle est de donner un avis et de faire des propositions sur tous les aspects stratégiques de la filière.

Il a également été créé la possibilité de constituer, à l'échelle d'un lagon, un comité de gestion décentralisé afin de rassembler les producteurs pour qu'ils participent à l'organisation de l'activité perlicole au sein de leur île. Le forum a permis aux perliculteurs d'échanger avec le Vice-président sur les modalités de constitution et de mise en œuvre de ces comités de gestion.

Le Vice-président a également rappelé l'importance de fiabiliser la connaissance de la production réelle de perles en Polynésie française et compte sur l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière.

Les sujets abordés lors de la deuxième thématique axée sur le développement durable de la perliculture ont permis de poser la réflexion sur le caractère durable de la filière et de faire un point sur la situation actuelle des déchets professionnels issus de l'activité perlicole dans différents atolls et îles. La problématique des déchets perlicoles est aujourd'hui au cœur de nos préoccupations et celui de nombreux acteurs de la filière. Il a notamment été présenté le bilan des différentes estimations quantitatives et qualitatives des déchets plastiques sur terre et dans certains lagons perlicoles. Les conséquences directes de ces déchets à travers la pollution en micro-plastique et les effets potentiels de ces micro-plastiques sur la bonne santé des huîtres ont été présentées par l'IFREMER.

Au vu des difficultés et coûts que représente le nettoyage des lagons perlicoles, il s'agit aujourd'hui d'élaborer un plan d'action pour la mise en place d'une filière de traitement de ces déchets. Les différentes études et opérations menées à ce jour par la DRM, et grâce au soutien du projet RESCCUE, vont permettre d'accompagner la démarche actuellement en cours pour la mise en place d'un « Plan de gestion » pour le traitement de ces déchets.

Au-delà de la mise en place d'une filière de traitement de ces déchets, une des solutions serait de réduire les volumes de matériaux plastiques produits par la filière. A cet effet, une étude en cours, menée par l'Université de Polynésie française et dont l'objectif est de tester des nouveaux matériaux biodégradables ou biosourcés pour le collectage de naissain d'huîtres, a été présentée.



Charte des bonnes pratiques perlicoles

Il a été proposé aux producteurs d'huîtres perlières et de produits perliers de participer activement au développement durable de leur filière en adhérant à une proposition de « gestion plus vertueuse » de leur activité en mettant en place une charte des bonnes pratiques perlicoles. Cette charte se veut être un outil de référence pour la profession afin d'informer et de sensibiliser chaque producteur des trois piliers du développement durable. Elle doit encourager le changement et permettre aux perliculteurs de s'engager dans une démarche durable au travers de critères et actions concrètes à respecter au sein de leur entreprise et de le faire savoir auprès du consommateur. Encore une fois, le producteur doit être au cœur de l'évolution de la filière vers une démarche éco-responsable.



Outils de suivi de la qualité des lagons

L'environnement ne pouvait pas être abordé sans parler des outils de suivi de la qualité des lagons. Les activités de collectage et la qualité générale des perles sont fortement liées à la qualité de l'environnement. Aujourd'hui, les nouvelles technologies permettent d'avoir des instruments de mesures connectés pour suivre quelques paramètres clés de nos lagons tels que la température, l'oxygène dissous et la chlorophylle a. Ce dernier paramètre renseigne sur la quantité de phytoplancton présent dans l'eau, principale source de nourriture des huîtres. Cependant lorsque le phytoplancton est en trop forte quantité, cela révèle un déséquilibre du lagon et entraîne des épisodes dystrophiques pouvant être néfastes à l'ensemble de l'écosystème, comme ce fut le cas pour le lagon de Takaroa en 2013. La DRM développe ainsi son propre réseau d'observation des lagons et souhaite pouvoir alerter les comités de gestion en cas d'observation de conditions anormales du lagon.

Un autre outil en cours de déploiement par l'université de Bordeaux, **le valvomètre**, permet de suivre les activités des huîtres en temps réel et ainsi déceler les périodes de pontes, les périodes d'agitation anormale des huîtres ou encore suivre la croissance d'individus particuliers. Les huîtres peuvent ainsi devenir elles-mêmes les sentinelles de nos lagons.

Enfin pour clôturer le forum, un bilan des récentes études menées sur le collectage a été présenté par l'IRD. Celui-ci met en avant les relations étroites entre le succès du collectage, les variations environnementales du lagon et l'état du stock de géniteurs sauvages. La mise en place de modélisation scientifique, grâce à l'acquisition d'un certain nombre de paramètres biologiques et environnementaux, permet de déterminer le potentiel de collectage de certains sites.



L'ensemble des présentations du 3ème forum de la perliculture sont à ce jour disponibles sur le site internet de la Direction des Ressources Marines.



LA PERLI



CULTURE

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA PERLICULTURE

La perliculture est une filière emblématique en Polynésie française. Avec 60 % des recettes d'exportation, il s'agit de la deuxième ressource propre du Pays après le tourisme. Née à la fin des années 1960 avec la maîtrise de la technique de greffe et le développement du collectage naturel de naissains d'huîtres, l'activité est rapidement passée d'une époque pionnière à une filière professionnalisée qui compte aujourd'hui environ 400 fermes réparties sur une trentaine d'îles.

C'est donc en partie pour répondre à ce besoin qu'a été adoptée en juillet 2017 une nouvelle loi pour rénover le cadre réglementaire du secteur. Ce nouveau dispositif prévoit notamment la création de deux nouveaux outils de gouvernance : le conseil de la perliculture, qui a une dimension globale, à l'échelle de la filière, et les comités de gestion décentralisés, qui ont une dimension locale, à l'échelle d'un lagon.

60%

Des recettes
d'exportation

394

Fermes réparties
sur une trentaine
d'îles

1961

1ère greffe en
Polynésie française

Cette croissance rapide de l'activité, la grande diversité d'acteurs et l'éclatement des sites de production ont limité les possibilités d'organisation de la filière. Or cette désorganisation nuit à la bonne gestion de la ressource et à la structuration de l'offre. Mettre en place une gouvernance efficace était devenu un enjeu majeur de durabilité. Il s'agissait à la fois de fédérer les professionnels dans un processus participatif gagnant/gagnant et de permettre à l'action publique de répondre plus précisément aux nécessités d'encadrement des activités.



LE CONSEIL DE LA PERLICULTURE : UNE DIMENSION FILIÈRE



Le rôle du Conseil est stratégique.

Il formule un avis sur les politiques publiques menées dans le secteur, notamment en ce qui concerne la production et la qualité des produits perliers, la commercialisation et la promotion de ces produits, les actions de recherche et de développement ainsi que de manière plus spécifique, sur l'utilisation des recettes collectées dans le cadre de la taxation des produits (droit spécifique sur les perles exportées, DSPE).

Le Conseil est obligatoirement consulté pour toute modification de la réglementation liée au secteur et c'est lui qui propose le quota global de production de perles.

Compte tenu du rôle essentiel que le conseil est amené à jouer dans le dialogue entre les parties prenantes, l'enjeu était de s'assurer de la représentativité de l'ensemble de la filière. Sa composition reflète donc à la fois la diversité des acteurs concernés, publics et privés, tout en garantissant la plus grande participation possible des producteurs, acteurs centraux de la filière.

Composition :

Il est donc composé d'une part des représentants des principales administrations concernées (Direction des Ressources Marines, Service de l'artisanat traditionnel, Circonscription des îles Tuamotu et Gambier, Direction régionale des Douanes - Polynésie française et Délégation Polynésienne aux Investissements).

Par ailleurs, afin que ces recommandations soient directement prises en compte par les pouvoirs publics, un représentant de l'Assemblée de Polynésie française en fait également partie et le Conseil est directement présidé par le Ministre en charge du secteur. Côté privé, au minimum sept représentants des différentes activités du secteur sont membres de droit (quatre représentants des producteurs de produits perliers, un représentant des producteurs d'huîtres perlières, un représentant des négociants et un représentant des détaillants).

À ces sept membres s'ajoutent les présidents des comités de gestion décentralisés, assurant ainsi l'opportunité de faire entendre les voix de chaque lagon perlicole au plus haut niveau.

MAI 2019

Date du premier conseil

Le premier Conseil de la perliculture s'est tenu en mai 2019. Plusieurs propositions ont ainsi déjà pu être émises concernant la traçabilité de l'importation des stations de collectage et la vulgarisation de la nouvelle réglementation.



LES COMITÉS DE GESTION DÉCENTRALISÉS : UNE DIMENSION LOCALE



Le rôle des comités de gestion décentralisés est d'organiser la filière à l'échelle d'une île.

En complémentarité du rôle du conseil qui débat des orientations générales, les comités de gestion décentralisés ont le rôle d'organiser la filière à l'échelle d'une île. A ce titre, il sont notamment amenés à proposer les règles d'utilisation du lagon (définition de la surface maximale autorisée et du zonage des activités perlicoles).

 Composition :



**Représentants des
autres utilisateurs
du lagon de la
commune concernée**

Un pêcheur.

Un exploitant d'activité
touristique, nautique ou
hôtelière.

Un membre d'association
environnementale.

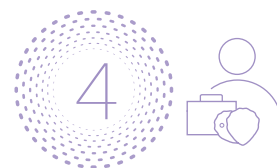
Un représentant de
la société civile présent
dans l'île.



**Représentants
de la commune**

Le maire ou maire
délégué de la
commune où se situe
le lagon concerné.

2 agents communaux
nommés par le conseil
municipal.



**Représentants
professionnels**

Des producteurs
d'huîtres perlières ou
de produits perliers
détenteurs d'une carte
professionnelle.



Rôle des comités de gestion



Informier

Tenir informé le service en charge de la perliculture de toute perturbation de l'écosystème.



Aménager

Proposer des règles d'utilisation du lagon (zonage des activités perlicoles, plafond de gestion de l'île).



Proposer

Contribuer à identifier des solutions de gestion des déchets issus des activités de la perliculture.



Préserver

Contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale sur les transferts d'huîtres perlières.



Sensibiliser

Soutenir la promotion d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques perlicoles.



Contribuer

Donner son avis sur les actions publiques envisagées en matière de perliculture sur la zone concernée.

Fonctionnement

Les membres du comité se réunissent au moins une fois par an sur convocation du président avec un ordre du jour bien défini et autant de fois que la nécessité l'impose. Le comité peut aussi être saisi pour avis par le ministre en charge de la perliculture sur les actions publiques envisagées en matière de perliculture sur la zone concernée.



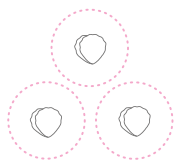
Rôle du président

- **Secretariat**
Compte-rendu.
- **Signature**
Cosigne l'avis rendu avec l'un des membres présents à la réunion.
- **Réponse**
Informe et répond au comité de gestion.
- **Suivi**
Fait suivre l'ensemble des travaux dans les 30 jours.

Chaque président de comité de gestion siège d'office au Conseil de la perliculture. Ce lieu d'échange est l'opportunité d'exposer leurs positions sur les problématiques de l'ensemble de la filière. Cette disposition de la loi du Pays permet également d'accroître la représentativité des professionnels qui ne sont pas membres des groupements ou syndicats désignés pour siéger au conseil de la perliculture.

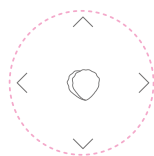


LES NOTIONS DE GESTION PERLICOLE À CONNAÎTRE



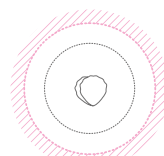
Zonage perlicole

Il permet de créer des zones délimitées réservées exclusivement soit au collectage soit à l'élevage d'huîtres perlières et à la production de produits perliers. Il permet de préserver dans un lagon donné des zones favorables au réensemencement des huîtres perlières ou réservées à d'autres activités lagonaires (sans préjudice des plans de gestion, zones de pêche réglementées, ou zones classées existantes).



Plafond de gestion

Le comité peut rendre un avis sur la détermination du plafond de gestion. Il s'agit d'un plafond d'autorisation de superficie du domaine public maritime utilisé à des fins d'exploitation perlicole, limité en deçà du plafond écologique fixé par l'autorité compétente. Le constat d'une surproduction ou le choix d'appliquer un principe de précaution au vu d'un état de santé général du lagon jugé préoccupant, peuvent motiver l'avis de réduire le plafond de gestion pour une période donnée.



Plafond écologique

C'est la superficie totale maximale du domaine public maritime qui peut être octroyée pour les activités perlicoles (élevage, greffe, collectage) au sein d'un même lagon. Ce plafond tient compte de la taille du lagon, de sa bathymétrie, de son hydrodynamisme et notamment de la présence de passes et de l'état de santé général de son écosystème. Si le plafond écologique est dépassé, aucune nouvelle surface ou station de collectage ne peut être accordée pour une nouvelle demande ou une extension, mais le renouvellement des autorisations existantes est autorisé. Par dérogation et en application du principe de précaution, l'attribution de toute autorisation d'occupation du domaine public maritime pour une nouvelle demande, une extension ou un renouvellement peut être suspendue sur décision prise en conseil des ministres.

LES ZONES DE PÊCHE RÉGLEMENTÉE (ZPR)



Définition

Une zone de pêche réglementée (ZPR) est une zone géographique délimitée au sein de laquelle des mesures restrictives en matière de pêche s'appliquent, en plus de celles qui sont en vigueur sur l'ensemble de la Polynésie française.

Ces restrictions peuvent aller d'une limitation d'un ou plusieurs dispositifs (filet, pêche au fusil de nuit) jusqu'à l'interdiction totale de pêche.

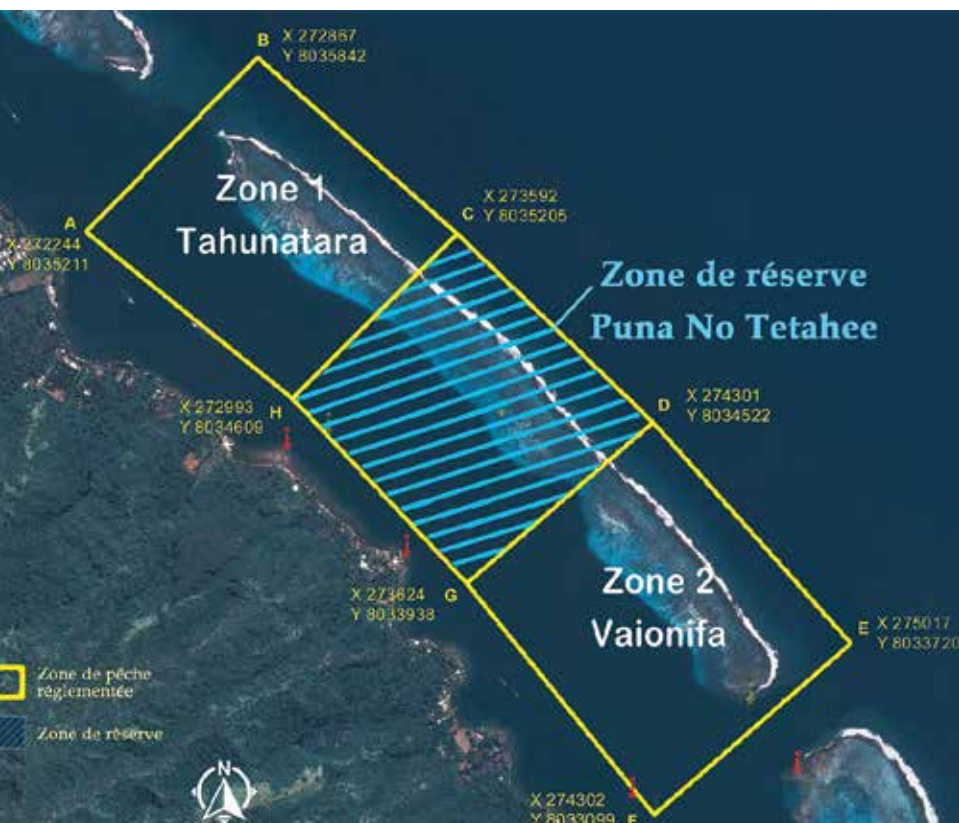


Intérêt

Pour gérer des conflits d'usage

Exemple de la ZPR de Matavai à Arue au sein de laquelle la pêche des ature avec tout type de filet est interdite.

Pour préserver les ressources marines en vue d'une utilisation durable de ces dernières.



Exemple

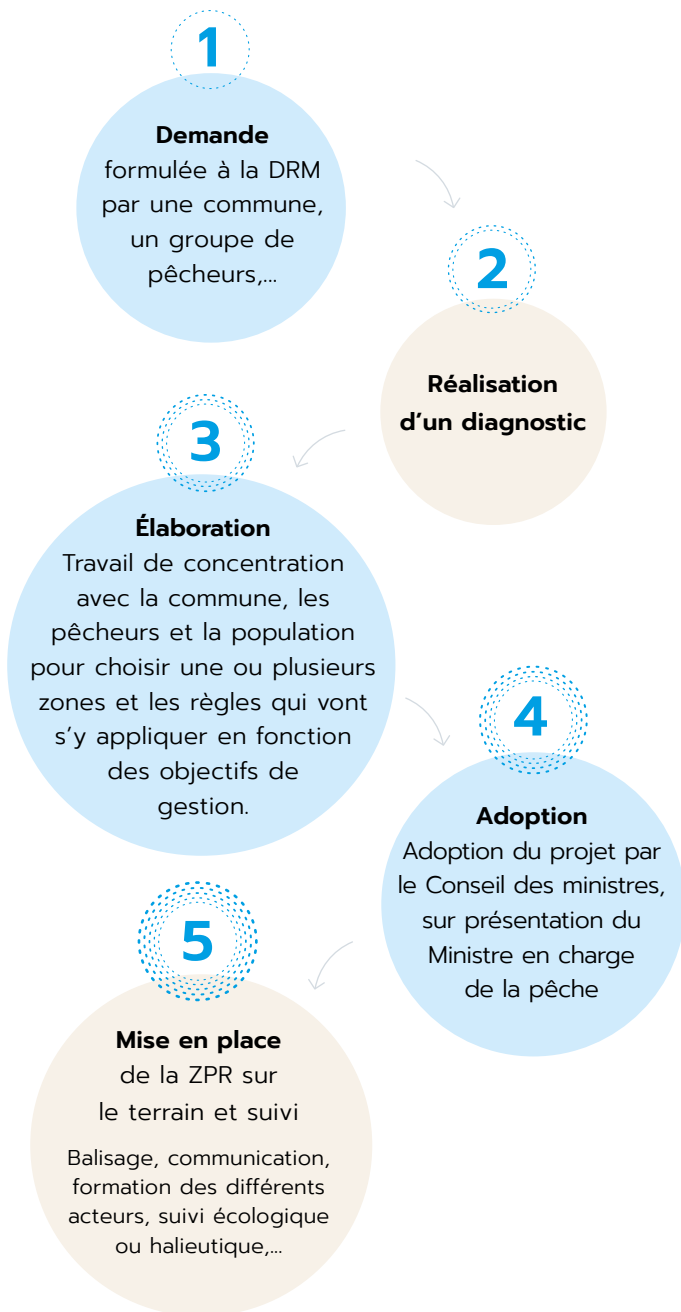
Zones de pêche réglementée de Tautira

Toutes pêches, de toutes espèces, sont interdites en tout temps dans la zone de réserve Puna No Tetahee

Toutes pêches, de toutes espèces, sont interdites jusqu'au 31 décembre 2020 dans les zones 1 Tahunatara et zone 2 Vaionifa.

Le comité de gestion est chargé de faire des propositions sur les périodes et conditions d'ouverture des zones (1-2) à l'issue de cette période.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE ZPR



Afin d'assurer l'implication des populations locales, la DRM a opté pour une démarche participative impliquant la commune, les pêcheurs et d'autres représentants de la société civile qui se concrétise par :

- **des réunions publiques** pour l'élaboration du projet ;
- **la constitution d'un comité de gestion** avec des représentants de la commune et de la société civile afin de maintenir la dynamique d'implication dans le temps.



Crédit: Grégory Lecoeur



Composition des comités de gestion

Elle varie selon les ZPR et les acteurs présents.



Les comités de gestion sont chargés de

- **Faire des propositions** en matière de gestion des pêches.
- **Alerter** les autorités en cas de dysfonctionnement.
- **Participer** au suivi des mesures mises en place, en vue d'évaluer leur efficacité, et pouvoir mettre en pratique une gestion adaptative.
- **Participer** à la surveillance.
- **Sensibiliser** les différents acteurs à la nécessité de préserver les ressources.
- **Informier** la population et les visiteurs des règles.

FORMATIONS

BREVET DE MÉCANICIEN

Le brevet de mécanicien 750 kW (ou BM 750 kW) forme des marins à la conduite et l'entretien des moteurs marins de 750 kW.



« Un jour, j'aimerais être chef de la machine »

« Mon grand-père était dans la marine marchande. Il était chef mécanicien, il m'a inspiré et encouragé. Avec lui, j'ai la motivation. J'ai commencé comme pêcheur, et puis j'ai embarqué sur un bateau de commerce aux Raromatai. J'ai obtenu un CIN, mon brevet capitaine 200 en 2011. J'ai le 250 kw. J'attendais avec impatience l'ouverture de ce brevet de mécanicien 750 kw. De nous retrouver ensemble sur les bancs, ça nous aide à mieux comprendre la théorie. Un jour, j'aimerais être chef de la machine. »

— Apuarii Othia

31 ans

À l'issue de la formation, les stagiaires sont en mesure d'assurer la sécurité dans le compartiment machine. Ils peuvent conduire, entretenir et réaliser la maintenance préventive et corrective. « Avec ce brevet, ils peuvent prétendre à des postes de chef méca sur les navires de – de 750 kW ou second sur les + de 750 kW », indique le formateur Tematuanui Yul.



La formation BM 750 kW dure 564 heures au total. Elle s'organise en cours théoriques et pratiques. « On a à peu près 2 heures de théorie pour 1 heure de pratique », précise Tematuanui Yul qui ajoute : « on suit le référentiel de l'Inspection générale de l'enseignement maritime ».

À propos de la partie hydraulique et frigorifique, les stagiaires se présentent en demi-groupe, pas plus de six par bancs. « On étudie d'abord chaque module du système », rapporte Teiva Bonno à propos de l'hydraulique. « Un circuit se décompose en quatre modules qu'il faut connaître individuellement avant de passer au système entier. »

Les systèmes frigorifiques et hydrauliques ont pris une très grande importance dans le milieu maritime au fur et à mesure de l'évolution du secteur. « L'énergie hydraulique permet de fermer des portes ou porter des charges, elle remplace la force des bras des marins d'hier », illustre Teiva Bonno.



BREVET DE CAPITAINE

Pourquoi cette formation ?

« Elle est dans la continuité de ce que l'on a commencé. L'OCQP est un diplôme qui se situe avant les deux derniers diplômes, c'est une étape. J'ai toujours grandi avec des bateaux. Mon père en a toujours eu. Je préfère être à mer qu'à terre. »

Vers quel secteur te diriges-tu ?

« Vers le domaine du yachting, privé ou charter. C'est un secteur qui me ressemble parce qu'on rencontre des gens, on voyage. Être payée pour voyager, c'est un travail de rêve ! »

Il y a des opportunités en Polynésie à ton sens ?

« Si tu parles bien anglais, oui. La saison de mai à octobre est porteuse et il y a toujours des yachts qui viennent car la Polynésie est une destination de rêve. »

Il y a plus d'hommes que de femmes ?

« C'est vrai que c'est plus un métier d'homme mais les femmes ont aussi leur place. Il faut peut-être avoir un certain caractère mais c'est accessible à tous, si on le veut vraiment. »

« J'aimerais devenir capitaine de yacht. Les femmes ont aussi leur place. Parfois, elles font un meilleur travail que les hommes. Il ne faut pas avoir peur, il faut se battre... »

– Shirley Puth

28 ans

Cursus de formation au CMMPF

Un dernier mot, un message ?

« Le CMMPF est la meilleure porte d'entrée pour le domaine maritime. Il faut oser, il faut y aller si on s'intéresse aux métiers de la mer. Les enseignants sont à l'écoute, c'est comme une grande famille. C'est une chance de pouvoir faire de nombreuses formations ici avant de faire les dernières formations en métropole. Merci au CMMPF ! »

– Shirley Puth



Centre des Métiers
de la Mer de Polynésie française

BP 9014 - 98715 Papeete
Zone administrative de Motu Uta

Tel : (+689) 40 54 18 88

Fax : (+689) 40 54 18 85

www.cmpf.pf

contact@cmpf.pf

Facebook : @cmpf



René UTIA-TAPUTU

46 ans

Originaire de Rurutu

René est né à Papeete puis est rentré alors qu'il était encore nourrisson sur Rurutu par le TUAPAE durant une tempête.

Il a grandi à Rurutu, a pêché son 1er poisson à l'âge de 4 ans, avec son grand-père à bord de sa pirogue.



FORMATION

Formation

Mécanique, menuiserie, maçonnerie, bâtiment

Certificat

d'Apprentissage Maritime (CAM)

Ecole maritime

« Patron au bornage »

Ecole maritime

Titre de Capitaine

de pêche au large

– 1998 –

BCPL

Brevet de capitaine de pêche au large

– Septembre 2019 –

PORTRAIT

CAPITAINE DE PALANGRIER



PARCOURS

En 1991 René devient marin pêcheur à bord du navire palangrier TALLASSA, puis le TEMOANARAU et le MIRI STAR.

Puis il prend son premier commandement avec pour objectif de ramener 800 kg de poissons. Il ramènera finalement 5 tonnes de poissons en 1 nuit.

Durant 10 mois René a été appelé pour faire son service militaire à Toulon sur la frégate DUPLEX. Il a acquis beaucoup d'expérience dans la marine où il avait commencé en tant que manœuvrier puis timonier. Il a navigué en Egypte, en Grèce, en Atlantique. Il voulait s'engager dans l'armée mais n'a pas pu car il n'avait pas le BAC.

Il revient en Polynésie à la demande d'un armateur afin de convoier de Fidji à Tahiti un navire de pêche. Suite à des problèmes mécaniques au retour, René rentre en tant que capitaine sur le BOUGAL.

Jusqu'en 2000 il prend le commandement du FETU puis prend des parts dans la Société AC2P pour le navire APATOA dont il a été le capitaine durant 5 ans.

Christian PEREZ le contacte alors pour devenir capitaine du navire VAEANAPA à partir de janvier 2006 puis devient partiellement propriétaire du navire au bout de 5 ans. Navire qu'il n'a plus quitté depuis.

Parallèlement il est devenu propriétaire à 50% du navire APATOA qu'il a rebaptisé TUAANAPA.



Une journée type sur un palangrier

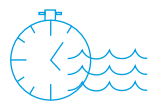
Selon le mordage, la journée commence par le calage de la ligne à partir de 4h30-6h00 jusqu'à 10h00-11h30. La ligne est remontée vers 16h00-16h30 jusqu'à 22h00 voire 4h00 du matin s'il y a beaucoup de prises.



L'équipage

Son équipage est composé de 4 marins pêcheurs tous originaires de Rurutu.

René a beaucoup de compétences en mécanique et répare seul les pannes dans la majorité des cas. René nourrit bien ses marins pêcheurs, il veille à ce que leur moral soit bon, il est à l'écoute de ses marins, il organise chaque dimanche un moment de recueillement avec ses marins ce qui permet de libérer les tensions à bord. Il est heureux de former des jeunes qui pour certains sont devenus Capitaines.



Durée marée

Auparavant il effectuait jusqu'à 2 mois de campagnes en congelé, actuellement il fait des campagnes de 20-24 jours en congelé et en réfrigéré pour le marché local qui rémunère mieux que l'export. Il voit sa femme uniquement 2 fois par an à Rurutu.



Espèces ciblées

Le thon blanc, le thon à nageoires jaunes et le thon obèse en fonction des saisons et de la demande. Il a fait des essais en 2004 de pêche au meka où il avait eu 85 meka en 1 mois, il n'a pas poursuivi car cette technique nécessite des lumières et des appâts spéciaux.

**DIRECTION DES RESSOURCES
MARINES (DRM)**

B.P. 20 - 98713 Papeete Tahiti
Tél. : (+689) 40 50 25 50
Fax : (+689) 40 43 49 79
drm@drm.gov.pf
www.ressources-marines.gov.pf
Facebook : @ressourcesmarines

**CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (CMMPF)**

B.P. 9014 - 98715 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 54 18 88
Fax : (+689) 40 54 18 85
contact@cmmppf.pf
www.cmmppf.pf

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(DIREN)**

B.P. 4562 - 98713 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 47 66 66
Fax : (+689) 40 41 92 52
direction@environnement.gov.pf
www.environnement.pf

**DIRECTION POLYNÉSIEENNE
DES AFFAIRES MARITIMES
(DPAM)**

B.P. 9005 Motu Uta, 98715 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 54 45 00
Fax : (+689) 40 54 45 04
accueil.dpam@maritime.gov.pf
www.maritime.gov.pf

**COOPÉRATIVE DES AQUACULTEURS DE
POLYNÉSIE FRANÇAISE (C.A.P.F.)**

B.P. 70 485 - 98719 Taravao Tahiti
Tél : (+689) 40 57 07 25
Fax : (+689) 40 57 70 56
direction@coopaquapf.com
www.coopaquapf.com

DIRECTION DE LA BIOSÉCURITÉ (DBS)

B.P. 100 - 98713 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 42 35 18
secretariat@biosecurite.gov.pf
www.service-public.pf/biosecurite/

DIRECTION DE L'AGRICULTURE (DAG)

B.P. 100 - 98713 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 42 81 44
Fax : (+689) 40 42 08 31
secretariat@rural.gov.pf
www.rural.gov.pf

**LE CENTRE IFREMER DU PACIFIQUE EN
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

B.P. 49 - 98719 Taravao Tahiti
Tél : (+689) 40 54 60 00
Fax : (+689) 40 54 60 99
Dir.Cop@ifremer.fr
wwz.ifremer.fr/cop/

**DÉLÉGATION TERRITORIALE À LA
RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE (DTRT)**

B.P. 115 - 98713 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 46 87 00
Fax : (+689) 40 46 87 89
standard@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

**LE SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES (SAM)
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

B.P. 9 096 - 98715 Papeete Tahiti
Tél : (+689) 40 54 95 25
Fax : (+689) 40 43 43 90